

Système d'agrégation et de dissémination national d'alertes

Document officiel :

Titre :	Le système ADNA supporte des langues tierces.
Type de document :	Politique / Règle
Description :	Identifie l'encodage pour supporter la distribution de l'information sur les alertes dans une langue autre que l'anglais et le français.
Date :	En vigueur le 9 juin 2010
Version :	1.0 (corrigée 2 juin 2011)
Version précédente :	s. o.
Référence :	s. o.

Le système ADNA peut supporter des messages d'alerte dans les deux langues officielles.

Avec l'autorisation préalable du Conseil consultatif d'alerte Pelmorex (« Conseil »), des codes supplémentaires peuvent être supportés par le système ADNA le cas échéant.

Basé sur les demandes des membres du Conseil consultatif d'alerte Pelmorex, le système ADNA supportera seulement l'encodage des langues tierces suivantes lors du lancement :

Langues tierces	Codes des langues
Cree	cr
Dene	chp
Inuinnaqtun	ikt ¹
Inuktitut	iu

Lorsqu'ils émettent un message d'alerte, les organismes gouvernementaux autorisés ont à tous moments la responsabilité de s'assurer que le contenu du message est dans la langue qu'ils ont eux-mêmes identifiée lorsqu'ils ont émis le message d'alerte.

**** Fin du document ****

¹ Corrigée 2 juin 2011 - corrigé une erreur typographique dans le code de langue. A été répertorié comme "itk", mais doit être "ikt".